

Questions orales

Alors je pose donc la question suivante au ministre: qui dit vrai? Lui, qui nous a déclaré que le montant des crédits a déjà été fixé, ou le ministre des Finances, qui nous affirme qu'il n'y a pas un tel engagement? Qui dit vrai à ce sujet?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois devoir constater que le chef de l'opposition lit ses questions, mais ne lit pas les réponses qu'il reçoit à ses questions.

Une voix: Il n'a pas eu de réponse!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Si le chef de l'opposition se donne la peine de retourner à la réponse du ministre des Finances, il verra que celui-ci a répondu, premièrement, qu'il y a dans les réserves budgétaires de cette année une partie qui sera affectée au plan d'action. Et cette partie est d'une importance telle qu'elle suffira à présenter aux Canadiens, à l'automne, un plan de cinq ans, qui sera le premier du genre dans l'histoire du Canada par son importance et son caractère global. De plus, le ministre a ajouté qu'il voulait conserver une certaine flexibilité dans les réserves qui sont déjà faits afin de permettre à la consultation d'être vraiment significative, et j'espère qu'à ce moment-là, si les Canadiens participent pleinement à la consultation, nous pourrons, s'il le faut, ajuster les ressources déjà prévues en fonction des besoins qui seront exprimés.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a toujours soutenu qu'un des avantages de la TPS était le fait qu'elle serait visible. Maintenant, est-ce que le ministre des Finances est prêt à admettre aujourd'hui qu'il n'y a aucun article dans le projet de loi C-62 qui oblige un vendeur, un détaillant à produire de façon claire et nette un reçu ou une facture qui démontre qu'en effet le consommateur a payé la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services sur l'article ou le service que cette personne aura reçu?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, notre position est fort claire à ce sujet. Le projet que nous avons présenté prévoit que le détaillant inclura la taxe dans le prix indiqué sur le rayon, sur l'étiquette du veston ou ce qu'on voudra, mais qu'à la caisse, au moment du règlement, le montant de la TPS sera indiqué séparément du prix du produit vendu.

Nous avons également prévu que le prix du matériel utilisé au point de vente, autrement dit les caisses enregistreuseuses et autres bénéficiera d'un amortissement fiscal de 20 p. 100 pour inciter les détaillants à s'équiper convenablement pour pouvoir percevoir la taxe de la manière proposée.

Je demanderai également au député de réfléchir à ce qui suit: l'effet des amendements au projet de loi qu'il a présentés, c'est de le saborder.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela nous ramène exactement à la taxe actuelle qui est invisible à 100 p. 100 en regardant le prix du produit, le député est incapable de dire, comme tout le monde d'ailleurs, à combien s'élève le montant de la taxe qui est incluse, et pourtant tout ce que nous achetons aujourd'hui est taxé. Ce que demande en fin de compte le parti du député, c'est que nous en revenions à une taxe entièrement dissimulée, ce qui est tout à fait contraire à la position qu'il défend en ce moment.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Les grands fournisseurs de caisses enregistreuses et de matériel utilisé au point de vente ont clairement indiqué que la taxe proposée par le gouvernement va semer la confusion autant chez les détaillants que chez les consommateurs canadiens.

Le ministre ne veut-il pas reconnaître, comme ceux qui connaissent très bien les petites entreprises l'ont affirmé encore hier soir, que la taxe sera un véritable cauchemar administratif à la fois pour les petits entrepreneurs que pour les consommateurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Je conviens que les petits entrepreneurs auront à assumer des frais supplémentaires pour percevoir la nouvelle taxe et qu'ils devront faire certains ajustements en fonction de la nature de la taxe, de son incidence sur le coût de leurs achats et le prix de leurs produits. Mais une fois cela fait, la taxe sera d'application facile.

J'encouragerais aussi le député à réfléchir à sa première question pour se demander et demander à son chef pourquoi le Parti libéral préconise le maintien de la taxe de vente fédérale qui est tellement cachée que personne ne sait à combien s'élève la taxe incluse dans le prix de tout produit qu'elle achète. Pourquoi le Parti libéral veut-il d'une taxe cachée? Pourquoi veut-il la maintenir et tromper les Canadiens en leur faisant croire qu'il n'y a